



S.I.V.O.S en Sapey

230, Route du Pont de la Pyle
39260 MAISOD
03.84.42.32.46
mairie@maisod.fr

Cadre réservé au contrôle de légalité

Envoyé en préfecture le 28/05/2026

Reçu en préfecture le 28/05/2026

Publié le

ID : 039-253906291-20260521-S_2026_0008-DE



DÉLIBÉRATION N° S_2026_0008

DU CONSEIL SYNDICAL

SÉANCE DU 21 / 05 / 2026

Date de la convention :
13 / 05 / 2026

Date d'affichage :
13 / 05 / 2026

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 8
- Présents : 8
- Votants : 8

Votes :

- Pour : 8
- Contre : 0
- Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, les vingt-et-un mai à dix-neuf heures zéro minutes, les membres du Conseil Syndical du SIVOS en Sapey, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de la Présidente Maryne SPANI.

MEMBRES PRÉSENTS :

Délégués de CHARCHILLA, M. Romain VOLATIER, Mme Brigitte JANSSENS (titulaires), Délégués de COYRON, M. Christian MICHAUD, Mme Isabelle PRADERA, Délégués de MAISOD, Mme Patricia DARRIGADE, (titulaire), Mme Sabine BAUD (suppléante), Délégués de MEUSSIA, Mme Maryne SPANI (titulaire), Mme Isabelle TISSOT (suppléante).

ABSENT(S) AVEC POUVOIR :

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :

Mme Marie MORILLERE, Mme Vanessa ALEMPS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme Brigitte JANSSENS

OBJET : SAVOIR-NAGER – APPROBATION DE DEVIS

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants relatifs aux attributions des organes délibérants ;

VU le Code de l'éducation, notamment les dispositions relatives à l'enseignement de la natation dans le cadre scolaire ;

VU les besoins exprimés par l'équipe enseignante de l'école de MEUSSIA concernant l'organisation des séances de Savoir-Nager pour l'année scolaire 2026-2027 ;

VU les éléments transmis concernant les possibilités d'accueil à la piscine d'ARINTHOD et à la piscine de BELLECIN ;

CONSIDÉRANT que, pour le site d'ARINTHOD, les entrées à la piscine sont intégralement prises en charge par Terre d'Émeraude Communauté, et que le syndicat n'a donc à régler que le coût du transport ;

CONSIDÉRANT que, malgré les démarches effectuées par Mme Céline GROS, présidente sortante, en février puis en mars, sollicitant un complément d'information, et qu'aucune réponse n'a été apportée aux sollicitations ;

CONSIDÉRANT que la piscine d'ARINTHOD ne peut pas proposer deux séances sur une même journée, imposant une organisation en demi-journées ;

CONSIDÉRANT que les années précédentes, les séances se déroulaient en demi-journée pour un coût de transport de 1 155 € TTC pour 7 séances sur l'année 2024-2025 ;

CONSIDÉRANT que l'école de MEUSSIA souhaite organiser les séances sur des journées complètes à BELLECIN, afin de favoriser une meilleure assimilation des apprentissages ;

VU le devis de la base nautique de BELLECIN, proposant :

- 6 séances réparties sur 3 journées, encadrées par un maître-nageur dans l'eau et un surveillant de bassin, pour un montant de 750 € TTC ;
- un coût de transport de 375 € TTC, soit un total de 1 125 € TTC ;

VU le devis de la société TRANSARC pour le transport vers le site d'ARINTHOD, proposant :

- 6 transports pour un coût total de 1 155 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical DÉCIDE :

ARTICLE 1 :

D'APPROUVER l'organisation des enseignements de Savoir-Nager pour l'année scolaire 2026-2027 sur le site de :

BELLECIN pour un montant total de 1 125 € TTC comprenant les séances et le transport.

ARTICLE 2 :


D'AUTORISER Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les bons de commande et conventions afférentes.

ARTICLE 3 :

PRÉCISE que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget du syndicat, chapitre 11 « Charges à caractère général ».

ARTICLE 4 :

La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité conformément aux dispositions en vigueur et affichée selon les modalités réglementaires.

Cadre réservé au contrôle de légalité	
Envoyé en préfecture le 28/05/2026	
Reçu en préfecture le 28/05/2026	
Publié le	
ID : 039-253906291-20260521-S_2026_0008-DE	



S.I.V.O.S En Sapey
Siège social : Maire - Siret : 25390629100021
230; route du Pont de la Pyle - 39260 MAISOD
03.84.42.32.36 mairie@maisod.fr

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

La Présidente, Maryne SPANI

Ou Vice-Présidente par délégation, Patricia DARRIGADE